



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 68255

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'absentéisme scolaire. Il désire connaître le taux d'absentéisme concernant le département de la Lozère.

Texte de la réponse

Le dispositif de mesure relatif à l'absentéisme des élèves, mis en place par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, comprend une enquête auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine et une remontée d'informations réalisée auprès des inspections académiques sur les premier et second degrés. L'enquête menée auprès des établissements publics du second degré repose sur un échantillon national représentatif et ne permet donc pas d'obtenir des chiffres par département. Seuls sont accessibles les pourcentages d'absentéisme scolaire nationaux par mois et par type d'établissement (collège, lycée d'enseignement général et technologique ou polyvalent, lycée professionnel). En janvier 2008, dernière année disponible, le taux d'absentéisme est de 7,2 % pour l'ensemble des établissements, de 3,1 % pour les collèges, 5,8 % pour les LEGT et 15,2 % pour les lycée professionnel. Janvier est le mois de référence pour mesurer l'absentéisme car le nombre de jours où les établissements accueillent des élèves varie peu d'une année sur l'autre, soit quatre semaines entières, et la moyenne annuelle du taux d'absentéisme est souvent peu différente du taux du mois de janvier.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68255

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 janvier 2010, page 23

Réponse publiée le : 9 mars 2010, page 2716